

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ANTOX 80 E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Traitement des surfaces métalliques.

Utilisation non recommandée: Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Chemetall GmbH Swiss
Branchall GmbH Swiss
Aaraustrasse, 51
5200 Brugg Switzerland
+41(0)56 616 90 30
sds.global-chemetall@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Toxicité aiguë, Catégorie 3
Toxicité aiguë, Catégorie 3
Toxicité aiguë, Catégorie 2
Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H331: Toxique par inhalation.
H310: Mortel par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 + H331 Toxique par ingestion ou par inhalation
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

: EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:

P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7664-39-3 Fluorure d'hydrogène

2.3 Autres dangers

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse
acides inorganiques

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide Nitrique	7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23	Ox. Liq. 3; H272 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Met. Corr. 1; H290 Note B	>= 20 - < 25
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3 231-634-8 01-2119458860-33	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314	>= 7 - < 10

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

		Note B	
--	--	--------	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- En cas d'inhalation : S'éloigner de la zone dangereuse.
Assurer une ventilation adéquate.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Mortel par contact cutané.
Toxique par ingestion ou par inhalation
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Intoxication par résorption cutanée possible.

Garder la victime en observation pendant plusieurs heures en raison d'un possible effet retard des symptômes d'empoisonnement.

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
Oxydes d'azote (NOx)
Fluorure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Équipement de protection spécial pour les pompiers

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des agents neutralisants.
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Porter un équipement de protection individuel.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter tout contact avec un métal.
Protéger du gel.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Précautions pour le stockage : Incompatible avec des bases.
en commun
Température de stockage : 0 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Traitement de surface des métaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Acide Nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	2009-12-19	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	2 ppm 5 mg/m ³	2014-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration			
		VLE	2 ppm 5 mg/m ³	2014-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration			
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m ³	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		STEL	3 ppm 2,5 mg/m ³	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	1 mg/m ³ Fluor poussières inhalables	2007-01-01	CH SUVA

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	4 mg/m ³ Fluor poussières inhalables	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	2 ppm 1,66 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	1 ppm 0,83 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	fluorures (Fluor): 7 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 23.87 nmol/mmol créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 41.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 4	avant la reprise du	CH BAT

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

	mg/g créatinine (Urine)	travail	
--	-------------------------	---------	--

DNEL/DMEL

- Acide Nitrique** : Utilisation finale: Travailleurs DNEL
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 1,3 mg/m3
- Utilisation finale: Travailleurs DNEL
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
 Valeur: 2,6 mg/m3
- Fluorure d'hydrogène** : Utilisation finale: Travailleurs DNEL
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 1,5 mg/m3
- Utilisation finale: Travailleurs DNEL
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 0,0015 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Pour un faible temps d'exposition ou dans des zones bien ventilées, utiliser un demi-masque avec filtre combiné.
 B NO
- : Lors d'un travail dans une zone étroite, fermée ou pauvre en oxygène (par exemple un container), utiliser un appareil respiratoire isolant (EN 133).
- Protection des mains** : Gants de protection conformes à EN 374.
 Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- : Caoutchouc fluoré
 délai de rupture: 480 Minute
 Épaisseur du gant: 0,4 mm
- : Caoutchouc nitrile

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,35 mm

: caoutchouc butyle
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm

: Caoutchouc Naturel
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm

: PVC
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm

: Polychloroprène
délai de rupture: 480 Minute
Épaisseur du gant: 0,5 mm

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des yeux (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Éviter la formation d'aérosols.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
pH	: < 2 à 20 °C (non dilué)
Point/intervalle de fusion	: pas défini(e)
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 23 hPa à 20 °C
Densité	: 1,16 - 1,20 g/cm ³ Méthode: DIN 51757
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Viscosité, dynamique	: pas défini(e)

9.2 Autres informations

Corrosion	: Corrosif pour les métaux
Explosibilité	: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)	: Mise à jour: 10 2002 pas de taxes des COV

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils : Valeur: 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions avec des métaux légers en formant de l'hydrogène.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : verre
Attaque des matériaux qui contiennent du silicate.
Métaux
Incompatible avec des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 54,35 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 5,43 mg/L
vapeur
Durée d'exposition: 4 Heure
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë: 54,35 mg/kg

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

cutanée

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée

Fluorure d'hydrogène

: Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau

: Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux

: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation

: Donnée non disponible

Expérience chez l'homme

: Provoque des brûlures très importantes et profondes, qui cicatrisent mal en général., Intoxication par résorption cutanée possible.

Évaluation toxicologique

Effets aigus

: Toxique en cas d'ingestion., Toxique par inhalation., Mortel par contact cutané., En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac., Corrosif pour les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Dangereux pour l'eau
: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. L'écoulement même de petites quantités dans le sous-sol peut contaminer l'eau potable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 2922
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du danger : 86
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L
Quantité maximale : 30,00 KG
Étiquettes : 8 (6.1)
Code de restriction en tunnels : (E)
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

Numéro ONU : 2922

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Description des marchandises : Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)
 Classe : 8
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8 (6.1)

IATA_C

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
 Instruction d' emballage (LQ) : Y840
 Quantité maximale : 30,00 L
 Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
 Instruction d' emballage (LQ) : Y840
 Quantité maximale : 1,00 L
 Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 2922
 Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)
 Classe : 8
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8 (6.1)
 No EMS Numéro 1 : F-A
 No EMS Numéro 2 : S-B
 Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L
 Polluant marin : non

Acids

Clear of living quarters.

RID

Numéro ONU : 2922
 Description des marchandises : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)
 Classe(s) de danger pour le transport : 8
 Groupe d'emballage : II
 Code de classification : CT1
 Numéro d'identification du danger : 86
 Etiquettes : 8 (6.1)
 Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L
 Quantité maximale : 30,00 KG

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Dangereux pour l'environnement : non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Dangereux pour l'eau VVWS A4

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 80 E**

(ID Nr. 30707511/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.02.2019

Note B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Information supplémentaire

Le contenu de cette Fiche de Données de Sécurité est basé sur un document existant, provenant d'une société acquise et avec des adaptations en Rubrique 1. Les données sont actuellement en cours de validation.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.